

Racine renforce sa pratique Concurrence - Distribution avec l'arrivée de Bastien Thomas en tant qu'associé

Racine renforce sa pratique Concurrence - Distribution avec la nomination de Bastien Thomas en tant qu'associé. Il exerçait auparavant au sein du cabinet Linklaters.

Bastien Thomas possède une vaste expérience en droit de la concurrence français et européen (contrôle des concentrations, pratiques anticoncurrentielles, aides d'État, actions indemnitaires, etc.). Il intervient régulièrement devant la Commission européenne, l'Autorité de la concurrence et les juridictions françaises et européennes. Il dispose également d'une connaissance approfondie du droit de la distribution.

Ses secteurs d'intervention couvrent, entre autres, la distribution, le luxe, le e-commerce, l'énergie, les transports et l'agroalimentaire.

« Nous nous réjouissons de l'arrivée de Bastien Thomas, qui s'inscrit dans la dynamique de développement de Racine, et notamment de nos activités en droit économique et en M&A. Son expérience internationale sur des dossiers majeurs renforce notre capacité à accompagner nos clients sur l'ensemble des problématiques du droit de la concurrence » a déclaré Valérie Ledoux, Co-Managing Partner du cabinet.

Bastien Thomas est diplômé de l'Essec et de l'Université Paris II - Panthéon-Assas. Il figure dans le classement [Chambers Europe 2015](#) des avocats en droit de la concurrence en France.

L'équipe Concurrence – Distribution de Racine à Paris compte désormais trois associés (Valérie Ledoux, Frédérique Chaput et Bastien Thomas).

CONTACTS PRESSE :

RACINE | Laurence Jaskulke | Responsable Communication & Marketing

ljaskulke@racine.eu | Tél : +33 (0)1 44 82 43 00

VS E-Media | Valérie Sabine

v.sabineu@vs-emedias.fr | Tél : +33 (0)6 61 61 76 73

À propos de RACINE :

RACINE est un cabinet d'avocats français indépendant de droit des affaires, fondé en 1981, et qui réunit près de 180 avocats ou juristes, répartis au sein des bureaux de Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Saint-Denis de la Réunion, Strasbourg et Bruxelles.

Ses avocats interviennent pour des entreprises de toute taille, issues de différents secteurs de l'industrie et des services, des organisations professionnelles et interprofessionnelles ainsi que pour des collectivités publiques.

Ses compétences couvrent les fusions-acquisitions ; le droit immobilier ; la fiscalité ; le restructuring ; le droit de la concurrence et de la distribution ; le financement ; le droit public ; le droit social ; la propriété intellectuelle ; l'agroalimentaire ; le droit pénal des affaires ; l'arbitrage et le droit douanier.

RACINE est membre du réseau international de cabinets indépendants TAGLaw regroupant près de 7 500 avocats dans une centaine de pays. RACINE entretient par ailleurs d'étroites relations avec de nombreux cabinets étrangers.